

SOUS-CRITÈRE 1.2

FORMATION AU PERMIS A1, A2

Les enjeux de la formation – Le déroulement et les conditions de passage de l'examen

PRÉAMBULE

Ce document expose les enjeux sociétaux et individuels de la formation à la conduite d'une motocyclette, ainsi que le déroulement et les conditions de passage de l'examen. Il est disponible dans les locaux de l'auto-école, remis en copie lors de l'inscription et publié sur notre site internet.

LES ENJEUX DE LA FORMATION

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, elle devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés au risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement. Le programme représente un ensemble aussi exhaustif que possible des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire), mais aussi :

- le rôle de l'équipement du motard ;
- les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue ;
- la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables ;
- la nécessité de prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante pendant laquelle vos formateurs et toute l'équipe pédagogique sauront vous guider.

L'ÉPREUVE THÉORIQUE

Pour pouvoir vous présenter à l'épreuve pratique, vous devez d'abord réussir l'épreuve théorique, sauf si :

- vous avez obtenu votre code depuis moins de 5 ans ;
- ou vous êtes titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

Conditions

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir :

- au moins 16 ans pour la catégorie A1 ;
- au moins 17 ans et demi pour la catégorie A2.

L'examen se déroule dans un centre d'examen, géré par l'État ou par un prestataire agréé par l'État. Le jour de l'examen, vous devez fournir votre pièce d'identité et votre convocation.

Lors de cette épreuve, vous répondez à 40 questions à choix multiples, dont certaines en vidéo. Pendant la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Pour réussir l'épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Votre code est valable pendant 5 ans. Pendant cette période, vous pouvez vous présenter à l'épreuve pratique autant de fois que nécessaire. Passé ce délai de 5 ans, vous devez repasser l'épreuve du code.

L'ÉPREUVE PRATIQUE

Conditions

Pour passer l'épreuve pratique, vous devez avoir réussi l'épreuve théorique (ETG) et suivi une formation à la conduite hors circulation et en circulation. Cette formation est au minimum de 20 heures. Lorsque vos enseignants estiment que vous êtes suffisamment préparé, l'auto-école vous fournit une date d'examen.

Lors de l'épreuve pratique, vous devez porter les équipements obligatoires : casque et gants homologués, blouson et pantalon ou combinaison, bottes ou chaussures montantes.

Déroulement

Un enseignant de la conduite titulaire de la mention deux-roues vous accompagne à votre examen.

L'épreuve pratique du permis des catégories A1 et A2 comporte deux étapes :

- l'épreuve hors circulation (plateau) ;
- l'épreuve en circulation.

Ces deux étapes sont évaluées par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, sur la base de textes réglementaires et d'instructions précises. L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Les critères d'évaluation figurent dans votre livret d'apprentissage.

L'épreuve hors circulation évalue les savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : équilibre, stabilité, maniabilité, connaissance et emploi des différentes commandes du véhicule, freinage, évitement, etc.

L'épreuve en circulation évalue les connaissances et les compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité. Elle se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites et négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- se réinsérer dans la circulation ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Résultat

À l'issue de l'épreuve pratique, l'examineur ne vous communique pas le résultat oralement. Il le retranscrit dans une grille d'évaluation, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC). Votre école de conduite vous le transmet dès réception.

- **En cas de réussite**, la mention « FAVORABLE » figure en bas du CEPC. Ce certificat est valable 4 mois au maximum, en attendant la délivrance du permis définitif, mais ne permet pas de conduire à l'étranger.
- **En cas d'échec**, la mention « INSUFFISANT » figure en bas du bilan. Les raisons de l'échec et des pistes d'amélioration y sont indiquées : vous les analyserez avec votre enseignant. Un complément de formation sera très probablement souhaitable.